



cdd/renouvellement/cvdi et précarité

Par **iris56**, le **15/01/2012** à **21:49**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide concernant ma situation professionnelle.

Je suis rentrée en janvier 2010 dans la société où je suis toujours par le biais d'un contrat de professionnalisation de 13 mois.

À l'issue de ce contrat, on m'a fait un CDD de 6 mois, même poste que pour le contrat pro. Au terme des 6 mois, j'ai eu le droit à un avenant de renouvellement de 5 mois.

Les 5 mois terminés, je viens depuis le début d'année de signer un CDI.

Concernant le contrat pro, je sais qu'il n'ouvre pas droit au versement de la précarité. Mes 5 derniers mois de CDD non plus puisqu'ils sont suivis du CDI. En revanche, j'ai un doute sur les 6 premiers mois. J'ai entendu dire qu'il existait une jurisprudence concernant le paiement de la précarité sur ces mois-là.

Pourriez-vous m'éclairer ?

Avec des références de textes ce serait le top !

Merci à vous :)

Par **P.M.**, le **15/01/2012** à **22:53**

Bonjour,

Effectivement, l'indemnité de précarité vous reste due sur le CDD initial si la relation de travail se poursuit en CDI et même si la situation n'est pas la même vous pouvez vous référer notamment à l'[Arrêt 00-43521 de la Cour de Cassation...](#)